

LE GUIDE DU PADEL 2025



PUBLICATION – JUILLET 2024



REGLES GENERALES

LA LICENCE : ANNEE SPORTIVE 2025



Licences Jeunes

- Padel (0-18 ans) => 22€
- Multi-raquettes moins de 6 ans => 13€
- Multi-raquettes (7-18 ans) => 23€
- Multi-raquettes Web => 34€

Licences Adultes

- Padel => 26€
- Multi-raquettes => 33€
- Multi-raquettes Web => 49€

La licence est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

[Vous pouvez consulter ici les informations et avantages sur les licences](#)

Pour pouvoir participer aux tournois de Padel FFT, il faut

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours (licence Multi-raquettes ou Padel) à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur sans distinction de club d'appartenance de la licence (licence Web autorisée), ou de nationalité,
- Répondre à la catégorie d'âge de l'épreuve. Aussi, un joueur* (*entendre par joueur : joueuse ou joueur) de 55 ans peut aussi participer à une épreuve de 45 ans et plus ou senior, et un joueur de 11 ans peut participer à une épreuve senior ou de 18 ans et moins.

Pour pouvoir participer aux championnats, il faut

- Pour les championnats de France interligues jeunes, les joueurs doivent disposer de la nationalité française.
- Pour participer à un championnat interclubs, quelle que soit la catégorie d'âge et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit licencié dans le club, ou bien licencié Multi-raquettes dans un autre Club de Tennis ou de Tennis & Padel et « rattaché » à ce club pour le championnat considéré.

Un joueur peut donc être licencié dans un club d'une ligue A pour le Tennis mais « rattaché » à un club d'une ligue B pour des championnats interclubs de Padel.

- Les championnats départementaux ou régionaux par paires, qualificatifs pour les championnats de France, sont ouverts aux joueurs de nationalité française, et aux paires dont au moins un des deux joueurs est licencié dans le comité ou la ligue organisatrice.

Les championnats par paires

Jeunes

- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, U12 & U14 filles et garçons (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, U16 & U18 filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France U16 & U18, filles et garçons

Seniors

- Les championnats départementaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France seniors, dames et messieurs

Seniors Plus

- Les championnats départementaux seniors plus 45 & 55 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors plus 45 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats régionaux seniors plus 55 ans, dames et messieurs
- Les championnats de France 45 ans, dames et messieurs

LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par équipes, interclubs ou interligues

Gérés par les comités

- Les championnats par équipes départementaux

Gérés par les ligues

- Les championnats par équipes régionaux, dont la division Régionale 1 seniors, qualificative aux conférences interrégionales

Gérés par la FFT

- Les conférences interrégionales Est/Ouest, dames et messieurs, qualificatives à la division Nationale 1 (championnats de France)
- Les championnats de France de division Nationale 1 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames
- Les championnats de France interligues 14 ans et moins (U14) ; chaque équipe de ligue étant composée de 2 paires U14 garçons + 1 paire U14 filles

LES TYPES DE COMPETITIONS



Les tournois

- Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux, les clubs affiliés ou structures habilitées.

Les différentes catégories de tournois



- P 25
- P 100
- P 250
- P 500
- P 1000
- P 1500
- P 2000



*Certaines épreuves sélectionnent les paires au classement, et certaines épreuves masculines autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (cf. **Les Cahiers des Charges des compétitions**)*

- Elles se différencient en fonction des points et/ou du prize money distribués

NB : les championnats par paires ainsi que les championnats par équipes sont également valorisés en fonction de leur niveau de compétition ou de leur importance, et intègrent donc le calcul du classement (cf. **Le guide du classement)**

LES CATEGORIES



Jeunes

- Garçons / Filles 9/10 ans
- Garçons / Filles 11/12 ans
- Garçons / Filles 13/14 ans
- Garçons / Filles 15/16 ans
- Garçons / Filles 17/18 ans

Seniors

- Messieurs / Dames / Mixtes Seniors
- Messieurs / Dames / Mixtes +45 ans
- Messieurs / Dames / Mixtes +55 ans



- Un joueur de la catégorie U10 ne pourra participer qu'à des compétitions U10, U12 ou U14.
- La compétition est interdite aux catégories d'âge 8 ans ou inférieures.

La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des Règlements Sportifs FFT et se calcule en soustrayant l'année de naissance à l'année sportive.

Exemple : pour l'année sportive 2025 qui débute le 01/09/2024 et se termine le 31/08/2025, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1980 ou avant (2025-1980 = 45).

NB : pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT (année civile - année de naissance = catégorie d'âge internationale).

LES FORMULES SPORTIVES



- **Toutes les paires / équipes doivent être ordonnées de 1 à N par ordre de poids**
- **En fonction de la formule sportive, les enchaînements possibles sont :**
 - **Enchaînement de tableaux (TMC)**
 - **Poules + tableau + tableau final**
 - **Poules + tableau final ou TMC**

Un tableau affiché ne peut pas être modifié



Obligation de proposer 3 matchs minimum par paires ou par équipes

- **Concernant les championnats par paires, cette règle est obligatoire, sauf si la formule sportive et le nombre de paires inscrites ne le permettent pas.**
- **Attention, pour les championnats par équipes, cette règle n'est pas obligatoire.**

LES FORMATS DE JEU



- **Format A1 : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6**
 - **Format A2 : idem que A1 et avec point décisif**

 - **Format B1 : 2 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points**
 - **Format B2 : idem que B1 et avec point décisif**

 - **Format C1 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points**
 - **Format C2 : idem que C1 et avec point décisif**

 - **Format D1 : 1 set à 9 jeux, jeu décisif à 8-8**
 - **Format D2 : idem que D1 et avec point décisif**

 - **Format E : 1 set à 10 points**
-
- **Les compétitions jeunes, en plus du format E, n'utiliseront que des formats avec point décisif**

 - **Un même coefficient (1), pour tous les matchs, quel que soit le format**

NOMBRE DE MATCHS PAR JOUR



- **Si 2 matchs par jour, alors format(s) au choix.**
- **Si 3 matchs par jour, alors le joueur ne pourra disputer que 2 matchs maximum au format A1 ou A2.**
- **Si 4 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 2 matchs maximum au format A1 ou A2 et 3 matchs maximum au format B1 ou B2.**
- **5 matchs par jour, alors il ne pourra jouer aucun match au format A1 ou A2, et au maximum 3 matchs au format B1 ou B2.**
- **6 matchs par jour, alors uniquement formats C1 ou C2 ou D1 ou D2 (sur la journée).**
- **7 matchs par jour ou plus, il ne peut s'agir que de tournois P 25 organisés sur une soirée ou demi-journée ou soirée, et utilisant principalement le format E. Le joueur devra disputer au maximum 2 matchs au format C1 ou C2 ou D1 ou D2.**

TEMPS DE REPOS MINIMUM



- **1h30 après un match au format A1 ou A2**
 - **1h après un match au format B1 ou B2**
 - **30 min après un match au format C1 ou C2 et D1 ou D2**
 - **15 min après 3 parties consécutives au format E**
- **Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos réglementaire peut ne pas être pris. Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs, chacun devant signer une décharge de responsabilité auprès du Juge-Arbitre.**

Plusieurs qualifications de JAP (Être licencié et âgé de 18 ans et plus)

JAP1

Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de padel, homologuée par la FFT, P 25 ou P 100 uniquement, et par équipes au niveau départemental (valorisation maximale en P 100).

Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.

JAP2

Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de padel, homologuée par la FFT, du P 25 au P 1000 inclus.

Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.

JAP3

Le JAP 3 est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de padel homologuée par la FFT, par paires ou par équipes.

JAPI

Le JAPI (International) a la même compétence que le JAP3, étendue aux compétitions internationales.

Le JAP peut participer à l'épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre sauf sur les P 25, P 100 ou P 250 uniquement, mais doit obligatoirement désigner un JAP suppléant chargé d'assurer le bon déroulement de la compétition pendant la durée de ses parties.

Le JAP ne peut pas être coach d'une ou plusieurs paires lors des tournois et championnats qu'il juge arbitre.

Le JAP ne peut pas être joueur lors d'un championnat par paires ou par équipes qu'il juge arbitre.

Missions des Juges-arbitres de Padel



Avant le tournoi

- Concertation avec le comité de tournoi
- Préparatifs : vérifier les inscriptions, planning, tableaux, convocations, etc.
- *Effectue le tirage au sort, devant témoins, en vidéo ou en direct avec la présence des joueurs et / ou spectateurs*

Pendant le tournoi

Être présent



- Régler les problèmes des joueurs
- Gérer la compétition

Après le tournoi

- Clôturer le tournoi sur l'application Padel et en publier les résultats dans les 24h suivant la fin du tournoi

Autres qualifications (Être licencié et être âgé de 13 ans)

AP : Arbitres

Superviseurs



LA DEMANDE D'HOMOLOGATION & LA SAISIE DES RESULTATS

Les homologations des tournois P25 au P500

Process

- Le club affilié ou la structure habilitée FFT doit saisir sa demande d'homologation directement dans l'application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>
- Le libellé à choisir pour homologuer le tournoi sera celui de la plus haute épreuve de l'homologation.
Exemple: une homologation comprend une épreuve Messieurs P 500, une épreuve Dames P 250, et une épreuve Mixtes P 100, alors il faudra choisir « Tournoi P 500 ». Les droits d'homologation seront appliqués une seule fois, sur la plus haute catégorie d'épreuve.
- Une fois l'homologation saisie par le Club, celle-ci est alors visible par la ligue dans la base administrative fédérale.



Certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, n'oubliez pas dans ce cas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».

Ensuite :

- Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application 'JA Padel'
<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
- Validation ou non par la ligue ou le comité (la ligue a toute liberté d'homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l'harmonisation de son calendrier).
- Publication dans TENUP (application web et mobile à télécharger gratuitement).

Seniors et Seniors + : P25 au P500

- Une homologation ne pourra comprendre que 3 épreuves maximum : une épreuve Messieurs (DM) et/ou une épreuve Dames (DD) et/ou une épreuve Mixtes (DX).
- Ces demandes d'homologations sont gérées directement par les ligues et / ou comités.

Seniors : P1000 / P1500 / P2000 /

Championnats et interclubs nationaux

- Le processus d'homologation de ces épreuves est harmonisé par la FFT, ainsi que la désignation des JAP (Sauf sur les P1000, où le club organisateur choisit son JAP).
- Un appel à candidatures a été lancé à l'ensemble des clubs, début d'année civile, pour l'organisation des TNJ (Tournois Nationaux Jeunes), Tournois P 1000, P 1500 et P 2000, se déroulant entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025, avec des dates fixées par la FFT.

Le Conseil National du Padel (CNP) arbitre et harmonise le calendrier fédéral :

- Les clubs retenus pour l'organisation d'un P 1000 devront saisir l'homologation dans ADOC
- Les TNJ, **P 1500**, P 2000 et Championnats de France seront saisis directement par la FFT dans la Base administrative fédérale.

Dans tous les cas, une fois que le JAP a accepté sa désignation dans l'application « JA Padel », seule la FFT (le Siège) peut valider le tournoi pour publication dans TENU.

Les championnats par paires et par équipes

- Même principe que pour les tournois, sauf qu'il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l'homologation au sein de la base administrative fédérale.
- Le délai d'homologation pour ces championnats est à la discrétion des ligues et comités organisateurs.
- Le processus est exactement le même, à l'exception de la saisie de la demande d'homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale :
 - Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application 'JA Padel'
 - Validation par la ligue ou le comité
 - Publication dans TENUP
 - Enregistrement des résultats par le JAP à l'issue de la compétition (délai de 24h maximum)

Tournois Jeunes

- Une homologation ne sera pas limitée en nombre et est gratuite *pour les clubs*.

Tournois internes

- **Un Club ne pourra homologuer qu'un seul tournoi interne / genre, par année sportive, épreuves P 250 maximum.**
- **Le droit d'homologation est de 21€.**
- **Les participants doivent être Licenciés, rattachés ou adhérents au club organisateur.**

Les délais

P 25

1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100

2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250

3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500

4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000

6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition (Validés par la FFT)

- Pour les P 1500 et P 2000, la FFT saisira directement les homologations 8 semaines minimum avant le premier jour de la compétition



Si le Club ne respecte pas le délai, seule la ligue, ou la FFT selon le cas, pourra accepter - ou non - de saisir l'homologation directement au sein de la base administrative fédérale.



- *Pour les tournois P 25 à P 500, les délais indiqués ici peuvent être rallongés à la discrétion des ligues et des comités.*

En effet, chaque ligue étant responsable de l'harmonisation de son propre calendrier de compétitions, elle a la possibilité d'imposer des délais de saisie différents (plus longs) que ceux indiqués dans ce Guide.

Elle paramètrera alors une période de saisie pour chaque catégorie de tournois, période de saisie qui se répercutera dans ADOC côté clubs.

Particularité P 1000 Messieurs

- Il est possible d'avoir 3 tournois P 1000 Messieurs simultanément, avec interdiction d'avoir 2 P1000 dans la même ligue.

Particularité P 1000 Dames

- Un seul tournoi P 1000 Dames par week-end aura lieu en métropole.
- Un second P 1000 féminin pouvant se dérouler simultanément dans une ligue d'outre-mer.

La saisie des résultats & corrections

- Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement et de la saisie des résultats de la Compétition qu'il a encadrée. Il est seul habilité à saisir des résultats ou à effectuer une correction.
- En cas d'erreur de saisie, le JAP devra déclôturer de lui-même l'homologation dans l'application JA Padel (<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>), corriger son erreur, puis reclôturer le Tournoi ou le Championnat. La correction sera alors automatiquement prise en compte lors du calcul de Classement suivant.
- A l'issue du tournoi, et dans un délai de 24h maximum, le JAP saisit les résultats et clôture l'homologation dans l'application JA Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
- Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.
- Pour les rencontres par équipes, il est possible de saisir une paire avec un seul joueur pour les équipes disposant d'un nombre impair de participants au terme de la compétition (l'application ne sera pas bloquante).

Il n'est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT. Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats de son Tournoi ou Championnat.

Pour tout autre problème, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : classementpadel@fft.fr

Les droits d'homologation

- Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l'homologation par la ligue ou la FFT.
- La date de fin de tournoi détermine le millésime de l'homologation.
- *Les droits d'homologations des tournois sont fixés par la FFT et validés en assemblée générale. En aucun cas, ces droits ne peuvent être majorés.*



Une homologation pouvant comporter plusieurs épreuves, la taxe ne s'appliquera qu'une seule fois, sur la catégorie la plus élevée.

- Pour les droits des homologations des différentes catégories, vous pouvez les consulter directement dans les tournois (cf. le cahier des charges des compétitions)



LES COMPETITIONS

PRINCIPES GENERAUX DES COMPETITIONS



- Les principes généraux et règles de gestion décrits ci-après s'appliquent en grande majorité aux différentes compétitions, du P 25 au P 2000.



L'organisation du tournoi devra impérativement respecter le Cahier des Charges correspondant.

- Toutefois, pour les deux catégories ci-dessous, un règlement sportif précis, est disponible en ligne sur le site FFT :

<https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

- Les Tournois P 1500
- Les Tournois P 2000 du 'Greenweez FFT Padel Tour'



Des règles spécifiques s'appliquent également - et exclusivement -, aux Championnats par paires et aux championnats par équipes

- La composition du Comité de Tournoi doit être affichée dans l'enceinte du club organisateur.
- Le Comité de Tournoi est composé d'au moins 3 membres licenciés pour l'année sportive en cours et âgés de 18 ans ou plus (le juge-arbitre ne pouvant en aucun cas en faire partie).
- **Parmi les principales missions dévolues au Comité de Tournoi, ce dernier :**
 - Fixe le montant des droits d'engagement,
 - Etablit le règlement du tournoi en conformité avec les règlements fédéraux,
 - Arrête sans recours la liste des paires admises à participer ;
 - Définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi, et supervise les tirages au sort,
 - Prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels,
 - Veille au bon déroulement de la compétition,
 - Prend toute mesure qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi jusqu'à son achèvement,
 - Dans le cas où le tournoi ne peut pas aller jusqu'à son terme, doit prévoir le partage des prix en tenant compte des paires restant en course et de l'état d'avancement du tournoi ;
 - Est responsable du respect du cahier des charges de l'épreuve.

- **Un Tournoi doit se dérouler sur un lieu unique. Au Padel, l'unité de lieu, permettant une réelle convivialité, est prépondérante dans l'organisation de la compétition.**
- **Une tolérance peut être acceptée dans certains cas pour l'utilisation de pistes de repli, sous réserve que celles-ci soient à une distance respectable du site principal de la Compétition.**
- **Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire.**
- **Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.**

LES PISTES



- Les pistes doivent être homologuées par les Ligues et proposer une hauteur et des dimensions conformes à la catégorie de la Compétition (Cf. Cahiers des Charges Tournois & Championnats).
- Une piste semi couverte est considérée comme une piste extérieure.
- Selon l'importance du Tournoi ou de la Compétition, des pistes *avec sorties* seront demandées. Il y a deux types de « pistes avec sorties » :
 - La piste avec sortie mais sans possibilité d'installation d'une chaise d'arbitre : dans ce cas, 2 m de dégagement x 8 m de chaque côté de la piste suffisent ;
 - La piste avec sortie *et arbitrage possible* : prévoir dans ce cas 3 mètres minimum de dégagement au moins d'un côté de la piste afin de pouvoir y installer une chaise d'arbitre.

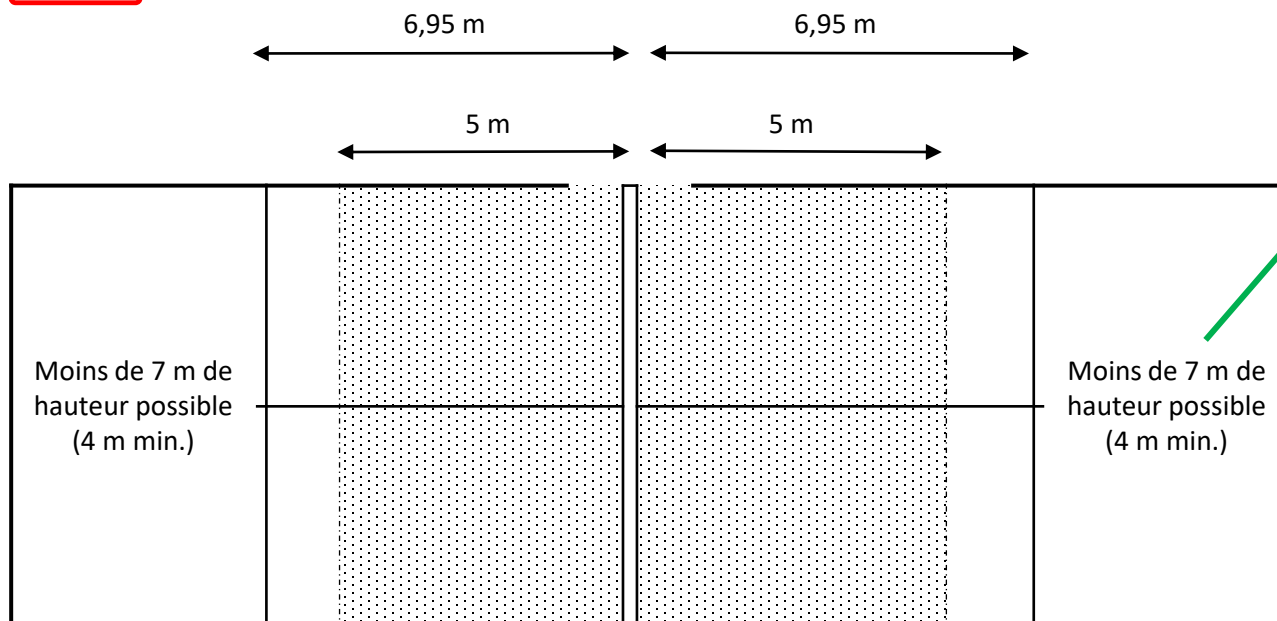
REGLES SUR LA HAUTEUR DES PISTES



La hauteur des pistes



Ces normes sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble des pistes déjà existantes ou à venir.



Si 7 m minimum au centre du terrain (100 m²), alors piste homologuée pour tout type de compétition FFT.

De 6 m à 6,99 m, alors piste homologuée de P 25 à P 250 maximum.

➤ Les pistes en dessous de 6 m au centre du terrain => aucune compétition FFT possible.



REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

Nombre minimum de paires ou d'équipes

- Si un Tournoi comporte moins de paires que prévues par le Cahier des Charges, il sera rétrogradé dans la catégorie correspondante au nombre de paires inscrites.
- La saisie des résultats sera bloquante (nombre de paires insuffisant). Le Juge-Arbitre devra contacter sa Ligue afin que celle-ci modifie la catégorie de l'épreuve.



S'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée, à l'exception des Championnats par paires ou par équipes ainsi que des Tournois Nationaux Jeunes pour lesquels les minima ne s'appliquent pas (l'épreuve conservera la valorisation qui avait été annoncée, et ce quel que soit le nombre de paires ou d'équipes ayant participé).

Participation aux épreuves

- *Les dames peuvent être autorisées à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des charges).* Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées : soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.
- Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. chapitre « Le Classement »).
- Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).

Remarque : pour les épreuves mixtes où seules sont autorisées des paires mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

Sélection des paires participantes

- Le Comité de Tournoi arrête la liste des paires engagées et le Juge-Arbitre constitue sa formule sportive.
- Le Comité de Tournoi est libre de fixer la date limite d'inscription pour les tournois P 25, P 100 et P 250.
- Pour les tournois P 500, P 1000, P 1500 & P 2000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est toujours fixée à **J-14, à 23h59**, avant le début de la compétition, qualifications comprises.
- Des paires peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire participant à la phase précédente.
- Avant la date limite d'inscription, les joueurs sont libres de modifier la composition de leur paire auprès du Juge Arbitre.
- Après la date limite d'inscription, aucune recomposition de paires n'est possible, à l'exception d'une demande de WC. Les demandes de WC ne sont possibles que pour les tournois P 500, P 1000, P 1500 et P 2000 uniquement. Un joueur d'une paire ayant déclaré forfait, peut demander une Wild Card (WC) au Comité de Tournoi avec un autre partenaire.
Cette demande doit être formulée par écrit auprès du Juge-Arbitre dans les délais impartis, **J-10, à 23h59**, avant le début de la compétition, qualifications comprises. *Si le Comité de Tournoi accepte, alors une paire pourra être « recomposée », mais uniquement via cette demande de WC.*

Exemple : une paire s'est inscrite avec les joueurs A et B. Le joueur B se blesse ; le joueur A peut alors demander une WC avec un joueur C. Cette demande de WC est acceptée ou non par le Comité de Tournoi.

Parution d'un nouveau classement

- **Pour les P 25, P 100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre essaiera, dans la mesure du possible, d'utiliser ce dernier classement publié.**
- **Pour les P 500, P 1000, P 1500 et P 2000, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement, potentiellement une paire en qualification pourra disposer d'un meilleur classement qu'une paire en TF).**

Les Lucky Losers (LL)

- **Pour toute catégorie de tournoi (P 25 à P 2000)**, des paires Lucky Losers (LL) peuvent être autorisées entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de remplacer les paires qui se sont retirées du tournoi avant le lancement du 1^{er} match du TF.
 - A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées par tirage au sort entre les paires classées au même rang, et ce quels que soient les effectifs des poules.
 - A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.
- **Dans les TF, des tournois de P 25 à P 1000**, des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8^{èmes} de finale. Le Comité de Tournoi *peut* décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer la paire vainqueur défaillante par la paire que cette dernière vient de battre. **Attention, pas de LL ou paires requalifiées dans les TF des P 1500 et P 2000.**
 - La paire vainqueur défaillante sera alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer.
 - La paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaire uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s). *Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8^{èmes} (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.*



La règle des LL n'est pas applicable pour les Championnats par paires ou par équipes.

Placement et ordre des paires

- Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.
- En fonction de la formule sportive retenue les paires seront :
 - soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
 - soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux

- Le Juge-Arbitre détermine le nombre total de TS, qui peut être équivalent au minimum à 1/8^{ème} et au maximum à la moitié de l'effectif total des paires, et qui doit être au moins égal au nombre de paires qualifiées sortantes.
- Les tournois se déroulant pour la plupart du temps sous la forme de TMC (Tournois Multi-Chances), il est fortement recommandé de placer les paires par tirages au sort successifs, par « chapeau » : 3/4, 5 à 8, 9 à 16 etc.).
- Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées ensuite par tirages au sort successifs par « chapeau » : 3-4 / 5 à 8 / 9 à 16 – ou 9 à 12 et 13 à 16 selon le cas, etc.
- Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont ensuite placées par tirage au sort par « chapeau », en fonction du nombre et de la dimension des sections.

Constitution des poules

➤ Lors de la constitution des poules, 2 TS par poule sont obligatoires. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

- la méthode « *partition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules.

Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite.

Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	Pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

- la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise.

Exemple : 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	La paire 1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.

Etats des résultats et classement des poules

- Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :
 - 2 points par rencontre gagnée
 - 1 point par rencontre perdue
 - **-1 point en cas de rencontre perdue par disqualification (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)**
 - **-2 points en cas de rencontre perdu par WO (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)**

- En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs paires ou équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :
 - De la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.

Les Wild Cards

- Uniquement pour les P 500, P 1000, P 1500 et P 2000
- La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et fixée à **J-10 à 23h59**.
- Concernant les P 500 et les P 1000, le Comité de Tournoi peut décider d'attribuer, ou non, des Wild Cards en Qualifications ainsi qu'en Tableau Final, en application des grilles ci-après.
- Concernant les P 1500 et les P 2000, vous trouverez les règlements précis de ces tournois sur le site fft.fr : <https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

Par conséquent :

- **J-14 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi**
- **J-12 avant midi : Publication, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi**
- **J-10 à 23h59 : Date limite de demande de WC**
- **J-9 à 23h59 : Date limite de prise de licence des joueurs demandant une WC**
- **J-8 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP.**



Une WC sera positionnée dans la liste en fonction de son poids de paire et peut donc prendre la place d'une tête de série si son Classement le permet.

- Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualif, soit dans le TF). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, selon l'ordre de cette liste d'attente, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Les Wild Cards

Pour les P 500 et P 1000, le nombre de WC possibles est déterminé en fonction de la dimension du Tableau Final ou du nombre de paires admises en Qualifications (cf. Tableau ci-dessous).

TABLEAU FINAL							
(Attention, certaines dimensions de Tableau ne sont pas autorisées pour les épreuves Messieurs)							
Dimension du TF	8	12	16	20 ou 24	32	48	64
Dont Nb maximum de Wild-Cards dans le TF	0	1	2	2	2	4	4
Dont Nb de paires Qualifiées (maximum)	2	2	4	4	8	8	8
QUALIFICATIONS							
Nb de Paires Admises en Qualifications	8	12	16	20 ou 24	32	48	64
Dont Nb maximum de Wild-Cards en Q.	0	1	1	2	4	6	8



- Les nombres de paires qualifiées dans les TF sont des maxima : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le TF augmente en conséquence.
- Concernant les WC, il s'agit de nombres maximums de WC : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le TF.

WO d'une paire après la date de clôture des inscriptions et avant la diffusion des poules ou du tableau de qualification

➤ ***WO d'une paire admise en Qualifications***

Le Juge-Arbitre intégrera une nouvelle paire dans les Qualifications

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, il proposera au Club une WC supplémentaire afin de compléter les poules ou le tableau de qualification, et ce même si le délai d'inscription des WC est dépassé. Le poids de cette nouvelle paire admise en tant que WC devra être supérieure (moins bien classée) à la dernière paire admise en Qualifications. Et ainsi de suite à chaque nouveau forfait, jusqu'à une heure avant le début des Qualifications.

➤ ***WO d'une paire admise dans le Tableau Final***

Le juge-arbitre intégrera dans le TF la paire la mieux classée admise en Qualifications.

Et il intégrera une nouvelle paire dans les Qualifications

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, il proposera au Club une WC supplémentaire afin de compléter les poules ou le tableau de qualification, et ce même si le délai d'inscription des WC est dépassé. Le poids de cette nouvelle paire admise en tant que WC devra être supérieure (moins bien classée) à la dernière paire admise en Qualifications. Et ainsi de suite à chaque nouveau forfait, jusqu'à une heure avant le début des Qualifications.

WO d'une paire après la diffusion des poules ou du tableau de qualification et avant le tirage au sort du Tableau Final

➤ *WO d'une paire figurant dans les qualifications*

- **Aucun impact sur les paires directement qualifiées pour le Tableau Final.**
- **Le score forfaitaire (en fonction du format de jeu) s'appliquera pour toutes les parties non disputées par la paire forfait.**
- **Si un forfait – ponctuel - intervient au moment du lancement d'une partie, la paire adverse enregistrera une victoire par WO.**

➤ *WO d'une paire figurant dans le Tableau Final*

- **Le Juge-Arbitre proposera à la paire ayant remporté le tirage au sort, d'intégrer le TF en tant que Lucky Loser (LL). Toutes les paires seront de nouveau triées par poids (WC comprises), et les TS réordonnées.**

WO d'une paire après le tirage au sort du Tableau Final et avant la publication de la programmation du lendemain (épreuve concernée)

- **WO d'une paire figurant parmi les TS 1 à 8 :**
 - **Le Juge-Arbitre modifiera la position de la paire N°9 qui prendra la place de la TS ayant déclaré forfait. Il sera procédé de même pour les autres groupes de paires ordonnées par poids.**
 - **Le Juge-Arbitre proposera ensuite à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux Lucky Loser, d'intégrer le Tableau Final.**

- **WO d'une paire non TS**
 - **Si la paire ayant déclaré forfait est placée au 1er tour, le Juge-Arbitre proposera à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux Lucky Loser, d'intégrer le Tableau Final.**
 - **Si la paire ayant déclaré forfait évolue au 2ème tour, il sera procédé à un remplacement des paires tel qu'évoqué au point ci-dessus (gestion par groupes de paires)**

WO d'une paire après la publication de la programmation du lendemain (épreuve concernée)

➤ *WO d'une paire placée au 1^{er} Tour du Tableau Final*

- Le Juge-Arbitre proposera à la paire LL (déterminée selon l'ordre du tirage au sort de la veille) d'intégrer le Tableau Final en lieu et place de la paire défaillante.

➤ *WO d'une paire placée directement au 2^{ème} Tour ou aux tours suivants du Tableau Final*

- Aucun remplacement ne sera effectué ; un WO sera alors prononcé.

Les WO en cours de compétition

➤ WO d'une paire, non justifié :

- En cas de WO *non justifié* en poule, les joueurs de la paire seront classés au dernier rang de la poule.
- En cas de WO *non justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré, mais marqueront les points du dernier rang du tour précédent.

Exemple : une paire déclare forfait en 1/4 de finale sans présenter, même a posteriori, de justificatif au Juge-Arbitre ; cette paire sera alors classée au rang 16, soit au dernier rang du tour précédent.

➤ WO d'une paire, justifié (blessure, événement extérieur...) :

- En cas de WO en poule, *justifié*, les joueurs de la paire marqueront les points obtenus à l'issue de la poule ;
- En cas de WO, *justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire marqueront les points de la dernière place correspondant au tour pour lequel ils ont dû déclarer forfait.

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou à défaut par le kinésithérapeute pour les P 1000, P 1500 et P 2000).

Dans le cas d'une blessure, un Certificat Médical devra être fourni au JAP dans un délai maximum d'une semaine suivant la fin du Tournoi.

Les WO en cours de compétition

- Une paire ne disputant aucun match ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.
- Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (pour rappel : 3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Cette règle n'est toutefois pas appliquée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum au cours de la journée, ou pour les perdants des 1/4 de finale des P 1000, P 1500 et P 2000.

Exemple : si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer ses matchs de classement, celle-ci sera alors classée au dernier rang du Tour (rang 8 dans ce cas) et non au dernier rang du Tournoi.

Il est interdit de participer à 2 tournois sur la même journée.



Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission compétente.

Le coaching

➤ le coaching est autorisé lors des compétitions suivantes :

- Tournois Seniors de catégorie : P 500, P 1000, P 1500 ou P 2000.
- Tournois Jeunes, quelle que soit la catégorie.
- Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, interligues, divisions régionales, départementales etc.).
- Championnats départementaux & régionaux Jeunes, Seniors et Seniors Plus par paires.
- Championnats de France Seniors par paires.

➤ Règles générales communes à l'ensemble des épreuves :

- Le coach doit impérativement être licencié FFT (millésime de l'homologation).
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou au championnat.
- Un coach ne peut dispenser ses conseils que pendant les temps de repos, et uniquement pendant les temps de repos.
- Le coach ne doit en aucun cas intervenir lors de discussions entre joueurs, ou lors d'un litige avec ou sans arbitre.
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'applique, de fait, à la paire qu'il conseille.

Le coaching

➤ Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches pour le Tournoi ou le Championnat, mais 1 seul coach pourra apporter ses conseils à la paire au cours d'une même partie.
- La paire doit déclarer son ou ses coaches auprès du JAP avant son 1^{er} match.
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition.
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de la partie.

➤ Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coaches lors des matches.
- Le capitaine, ainsi que le capitaine adjoint doivent être licenciés FFT 2025 au moment de la rencontre (pas obligatoirement licenciés dans le club concerné).
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match.
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.

Le prize money

- **Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.**

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire.

Exemple : Si une paire perd en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit alors leur être remis au moment de leur départ du club.

- Tout prix annoncé doit être distribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées.
- Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.
- Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable (WO justifié), ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.
- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.
- La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, la *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

La répartition du prize money

Cette répartition est donnée à titre indicatif

Répartition du prize money total en %, par paire	P 1000
Vainqueurs	32%
Finalistes	20%
3e	14%
4e	10%
1/4 de finalistes	6% (X4)

Fin de tournoi

- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*).
- A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en conséquence*).
- Les matchs de classement des différentes épreuves du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales du tournoi.

Non-respect du cahier des charges

- Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des tournois de Padel homologués.
- Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P 500, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P 1000, P 1500 et P 2000 pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.
- Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre Tournoi, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.

Recours en cas de litige

- En cas de conflit sportif ou d'acte répréhensible survenant au cours d'une compétition, merci de bien vouloir vous référer aux Règlements Administratifs FFT, disponibles en ligne sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft) ; <https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft>
- Dans le cas d'un acte répréhensible d'un Joueur, le Juge-Arbitre pourra établir une fiche de pénalité (disponible pour les officiels sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr) dans « Mon Espace Arbitrage »).



Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellentes
compétitions**